

Bureau météorologique.

Washington, 22 décembre.— Indications pour la Louisiane.— Temps beau ; pas froid ; vents légers du nord-ouest.

Marchés divers.

Paris, 22 décembre.— La rente trois pour cent est cotée à 101 francs 75 centimes.

Londres, 22 décembre.— Consolidés au comptant, 110 1/8 ; à terme 110 3/8.

Liverpool, 22 décembre.— Coton spot, demande calme ; prix sans changement. American middling fair 3 3/32d ; good middling 3 9/32d ; middling 5 9/62d ; low middling 1 27/32d ; good ordinary 2 3/4d ; ordinary 2 9/16d.

Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation y compris 9,400 balles coton américain. Recettes 29,400 balles, tout 13,100 coton américain.

Futurs—calmes à l'ouverture avec demande modérée ; stables à la clôture. American middling l. m. c., décembre 302 ; janvier et février 303 ; mars et avril 304 ; mai et juin 305 ; juillet 307 ; août 308 ; septembre et octobre 309 ; novembre 308.

New York, 22 décembre.— Coton spot—ferme à la clôture. Middling uplands 5 13/16 ; middling gulf 6 1/16. Vente 513 balles.

New York, 22 décembre.—Futurs stables à la clôture. Décembre 543 ; janvier 544 ; février 545 ; mars 550 ; avril 553 ; mai 557 ; juin 560 ; juillet 563 ; août 566 ; septembre 561 ; octobre 561.

L'ABEILLE — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes Edition Quotidienne, Edition Hebdomadaire, Edition du Dimanche

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, port compris : \$12.... Un an | \$6.... 6 mois | \$3.... 3 mois.

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris : \$15.15. Un an | \$7.55. 6 mois | \$3.95. 3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE

Pariissant le Samedi matin

Pour les Etats-Unis, port compris : \$2.00... Un an | \$1.00... 6 mois | \$1.00... 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris : \$2.50... Un an | \$1.25... 6 mois | \$1.25... 4 mois

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans votre édition quotidienne, nos abonnés y ont droit. Les personnes qui veulent y abonner, s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

CHEMIN DE FER AERIEN.

Il est question d'établir entre Barmen et Elberfeld, deux villes allemandes voisines dont les relations industrielles et commerciales sont très actives, un chemin de fer aérien qui aura tout au moins, si le projet de son auteur, M. Langen, est adopté, le mérite d'une originalité incontestable.

La ligne dont il s'agit, d'un développement de quinze kilomètres, serait suspendue au-dessus de la rivière la Wupper par le moyen d'immenses chevalets d'acier scellés à leur base dans les murs du quai. Deux rails, l'un servant à la traction, l'autre à la direction des wagons, seraient placés au sommet des chevalets, et les gares, accessibles par des escaliers latéraux, devraient être situées près des ponts, à deux ou trois cents mètres d'intervalle au maximum.

D'après les projets présentés par M. Langen, la vitesse des trains sur la ligne aérienne Barmen-Elberfeld pourra facilement atteindre 48 kilomètres à l'heure, le trajet total devant être effectué en vingt minutes, y compris les arrêts.

Le système de traction employé serait le trolley ; on ferait suivre les trains à raison de trente par heure dans chaque sens, on pourrait transporter près de 50,000 personnes par jour.

Un Labyrinthe Souterrain.

C'est à Maestricht que se trouve, nous apprend une revue étrangère, les plus grandes carrières de pierre qui soient actuellement en exploitation.

Elles sont situées sous une colline appelée le Petersberg et s'étendent sur une surface de cent vingt-cinq kilomètres carrés. Exploitées depuis près d'un siècle, elles étaient, dit-on, connues des Romains.

Les galeries, se coupant à angle droit, sont un nombre de plusieurs milliers, et entre elles on a pratiqué quelque 116,000 passages hauts de quinze mètres et larges de quatre. En outre, 8,500 pilons en pierre soutiennent le plafond des galeries.

On conçoit donc que, une fois que l'on y est engagé, il est extrêmement difficile de trouver son chemin. Bien des visiteurs se sont déjà perdus dans cet immense labyrinthe souterrain ; aussi, un règlement récent interdit-il aux étrangers d'y descendre sans se faire accompagner d'un guide.

Détail curieux : on trouve, dans les carrières de Maestricht, un très grand nombre de fossiles végétaux et marins du plus haut intérêt scientifique.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE RACINE.

Au mois d'avril prochain, on célébrera Racine à l'occasion du 300e anniversaire de sa mort, non seulement à la Comédie-Française, mais à la Ferté-Macelon et à Port-Royal, où les raciniens fèrent un pèlerinage. M. Jules Lemaitre prononcera un discours à l'endroit où, si longtemps, fut enterré Racine.

A Saint-Etienne-du-Mont, le curé, très lettré, célébrera un service en mémoire de Jean Racine, et Mgr Ferraud prononcera une oraison funèbre.

Un comité s'est formé sur l'initiative de M. Gazier, professeur à la Faculté des lettres, très encouragé par M. Gréard, et a choisi pour président le doyen des auteurs dramatiques de France.

Les vice-présidents sont le président de la Société des auteurs

doit être désigné le lieutenant — sera donc jugé au cours de la session prochaine, qui s'ouvrira le lundi 17 septembre.

Cette session sera présidée par M. le conseiller d'Aubelle. « Ce doit nous avoir pu, en maintenant des circonstances, apprécier le tact et la haute impartialité.

L'assassinat duquel Foireau le Roy constituera certainement l'affaire la plus intéressante que qui se soit déroulée dans notre Palais de Justice tourangeau, depuis le procès du prince Pierre Bouaparte devant la Haute-Cour.

La décision de la chambre des mises en accusation apparta un profond soulagement à M. Chazotte.

Pendant tout le mois d'août, son instruction était restée stationnaire. Malgré ses efforts, il n'avait pu recueillir aucune déposition nouvelle. Personne n'avait vu le lieutenant aller entrer, après son crime, dans le jardin de la rue du Sergent-Bobillot, la monture du collier volé. Les recherches de la commission rogatoire envoyée à Paris pour retrouver la trace des émeraudes étaient demeurées vaines.

L'officier répondait tranquillement aux questions qu'on lui posait, sans témoigner la moindre impatience ni la moindre inquiétude, absolument comme s'il se fût agi d'intérêts étrangers.

Le juge d'instruction avait eu alors de longues conférences



LE PREMIER MINISTRE DES NOUVELLES GALLES DU SUD ET SES CONSTITUANTS

Le premier ministre des Nouvelles Galles du Sud a recouru à un moyen nouveau pour se protéger contre la désapprobation de ses constituants, qui ne sont nullement retenus par des règles sévères de politesse. Comme il avait récemment, à l'occasion d'un discours prononcé en public, émis des opinions qui furent pourris, de légères sortant des boîtes à ordures et d'autres articles du même genre, il parla maintenant derrière un filet, de sorte qu'il peut donner impunément libre cours à son humour et à son ressentiment.

dramatiques, l'administrateur général de la Comédie-Française et le président de la Société des gens de lettres.

Jadis le poète Brizeux donna à la Comédie un a-propos sur Racine. Il est possible que M. Jules Claretie redonne pour la circonstance cet acte oublié de l'auteur de «Marie» des «Bretons» et de la «Fleur d'or».

Un legs de plusieurs millions.

Une riche Américaine, Mme Maxwell-Heddle, vient de mourir à Londres, des suites d'un accident d'automobile, laissant une fortune évaluée à dix millions aux asiles de nuit de Paris.

La validité de ce testament, connu depuis quelques jours seulement, est déjà contestée par une partie de la famille, et cette importante succession va provoquer un procès qui s'annonce comme intéressant.

Voici, d'après des renseignements puisés à source sûre, quelques détails sur ce legs et sur la testatrice elle-même.

Mme Maxwell-Heddle, originaire du Canada, épousa un Anglais fort riche, dont elle hérita après un long procès. Elle vivait sur-tout à Paris, dans un très bel hôtel, rue Nitot, où des fêtes splendides réunirent à plusieurs reprises la colonie étrangère résidant en France.

Mme Maxwell-Heddle, à la suite de dissensions d'ordre tout à fait intime, s'écarta de sa famille. Voici quelques-uns des principales dispositions testamentaires de Mme Maxwell-Heddle.

Le dernier testament en date institue comme légataire universel des asiles de nuit de Paris ; à leur défaut, s'ils n'acceptaient pas ce legs, la testatrice nomme les dames de Saint-Vincent-de-Paul, résidant à Paris, boulevard de Clichy. Enfin, en cas de refus de ce second héritier, Mme Maxwell-Heddle institue pour légataire universelle Mme Satorrés, sa dame de compagnie.

En outre, Mme Satorrés reçoit une somme de 100,000 francs, une rente annuelle de 30,000 francs et l'hôtel que la défunte possédait rue Nitot. Mme Heddle laisse 3,000 francs de rente et 100,000 francs à la femme de M. Ferrari, un rédacteur du «Figaro».

Quant à la famille de Mme Maxwell-Heddle, sa part est simple ment représentée par une rente de 2,800 francs, léguée à la mère de la défunte.

La fortune de Mme Maxwell-

faits pour concilier les factions du parti libéral.

Les dissidents du parti de Senor Gamazo semblent s'apaiser, et il y a de meilleures chances de réconciliation.

Le monétaire au Chili.

Pressé Associé. Londres, 23 décembre.—D'après une dépêche de Santiago de Chili au «Times», la réorganisation du cabinet chilien sous la présidence de Senor Carlos Walker Martinez a complètement éliminé le parti du papier-monnaie.

Le dossier secret.

Pressé Associé. Londres, 23 décembre.—Le correspondant du «Daily Mail» à Paris dit : Le gouvernement a décidé de communiquer le dossier secret de l'affaire Dreyfus à la Cour de Cassation. Il sera également communiqué à Madame Dreyfus et à Me Mornard, l'avocat-conseil du condamné.

\$5,000 d'indemnité.

Pressé Associé. Washington, 22 décembre.— Le département d'Etat vient de recevoir du Mexique, par l'intermédiaire du ministre des Etats-Unis, Clayton, une traite de \$5,000 qui doit être versée entre les mains des héritiers de Henry Hoppe, natif de la Nouvelle-Orléans. Hoppe travaillait au Mexique.

Pendant qu'il voyageait dans les montagnes d'Oraxca, il fut brutalement assassiné par un constabla rural mexicain, qui était chargé de protéger les voyageurs.

A la même époque, un Anglais du nom de McSweeney, fut assassiné précieusement de la même façon. Comme le gouvernement mexicain avait déjà payé une indemnité de \$5000 pour Sweeney, il a été obligé d'accorder la même indemnité aux héritiers de Hoppe. Le fonctionnaire rural a, de plus, été châtié.

Le vin du banquet de Charleston.

Pressé Associé. Atlanta, Georgia, 22 décembre.—Dépêche spéciale de Charleston, Caroline du Sud, à la «Constitution» : Des constables du service du dispensaire ont saisi aujourd'hui les excellents vins importés à Charleston pour le banquet annuel de la Société de la Nouvelle-Angleterre à l'hôtel de Charleston.

Après la saisie le révérend docteur Edder, président de la Société, en a demandé la levée aux constables, mais ceux-ci ont refusé.

La situation commençait à paraître grave. Le sénateur Hoar, du Massachusetts, était l'hôte d'honneur au banquet, le mieux préparé de la saison. Il n'y avait aucune chance de se procurer d'autre vin à Charleston.

Mais on a demandé au sénateur McLaughlin, qui a prononcé plus tard un discours, d'user de son influence auprès du gouverneur pour le retour des liquides. Il a envoyé un télégramme pressant au gouverneur Ellerbe, dans lequel il lui demandait d'ordonner aux constables la levée de la saisie.

Quelques instants après un télégramme de Columbia annonçant la levée de la saisie. Les constables ont reçu des ordres sévères et le vin a coulé à flot au banquet, comme d'habitude.

Cette saisie est discutée avec indignation par la population de Charleston.

En Espagne.

Pressé Associé. Londres, 22 décembre.—Le correspondant du «Standard» à Madrid dit : Les libéraux qui se sont réunis à Madrid s'opposent fortement, pour la plupart, à la dissolution des Cortès. Ils estiment qu'il serait imprudent de plonger le pays dans une agitation électorale dans les circonstances actuelles.

Senor Montero Rios et d'autres hommes politiques demandent instamment que tous les efforts soient

Les dispositions des Cubains.

Pressé Associé. Londres, 23 décembre.—Au cours d'une lettre publiée ce matin le correspondant du «Times» à la Havane dit : Le président McKinley aura les mains liées dans l'île de Cubi. Les Cubains se préparent, en majorité, à accepter sans réserve tout

conforts du Palais, sa fine silhouette évoluant déjà au milieu d'un de ces groupes de satellites qui entourent toute renommée naissante : quelques amis, d'abord, de flatteurs, et encore plus d'envieux.

Pascal fit le voyage de Paris pour exposer au jeune avocat les espoirs et les craintes de la famille Andréolle. Dès les premiers mots, Me Saint-Gal voulut se résumer :

« Si je croyais pouvoir être utile à mon ami Perrière, vous pouvez être assuré, monsieur, que j'accepterais sans hésiter la tâche que vous me proposez. Mais je me trouve encore bien peu aguerri ; je sens mes épaules bien faibles pour un si lourd fardeau. Je craindrais que l'intérêt même que je porte à ce pauvre Roland ne me paralytât. J'apprendrais trop de ne pas réussir pour posséder tout mon sang froid... Je vous remercie, monsieur, je remercie profondément toute la famille de m'avoir pensé à moi en cette douloureuse circonstance ; mais, dans l'intérêt de votre cher prisonnier, croyez-moi, monsieur, il sera prudent de solliciter le concours d'un de nos maîtres les plus expérimentés.

Pascal insista. Le jeune avocat promit enfin de se rendre à Tours. Il ne pouvait accepter de plaider l'affaire, mais il donnerait peut-être quel-

que utile conseil. Le surlendemain en effet il se présenta à la Villa des Roses. On lui annonça, dès son arrivée, que l'arrêt de renvoi était rendu, et que M. Chazotte avait enfin accordé la permission de visiter Roland.

Toute la famille réunie se rendit à la prison. Il faisait un temps magnifique, l'atmosphère chaude et lumineuse était pleine de chants joyeux. Le colonel Andréolle et Pascal marchaient en avant, et mettaient Me Saint-Gal au courant des péripéties du procès. L'avocat écoutait avec une attention recueillie, interrompant parfois, d'une brève question, le récit circonstancié qu'on lui exposait. Mme Perrière, Geneviève et Marthe venaient ensuite, graves dans leurs vêtements noirs. Elles ne parlaient pas. Geneviève qui traversait la ville pour la première fois depuis l'arrestation de Boland, sentait passer sur elle les regards curieux des passants. On savait qu'elle était la fiancée de l'officier accusé du meurtre de Mme Langlade ; on se la montrait en chuchotant. La jeune fille, avec une volonté de fer, refoulait toutes ses angoisses, et, pour qu'on ne pût pas supposer qu'elle doutait de l'issue du procès, s'efforçait de sourire... Mme Perrière, près d'elle, l'observait. Les deux femmes, rem-

St-Charles.

Excellente représentation, hier, des «Three Hays», et public enthousiaste. Les variétés, qui sont devenues ici un besoin du public, ont fait leur effet ordinaire : Arthur Dunn et Clara Belle Jerome ont été fort applaudis.

Hier, en matinée, «East Lyons» a retrouvé son succès des premiers jours, et les variétés—scènes et chants—ont provoqué les bravos de toute la salle.

La semaine prochaine, programme d'une importance tout à fait exceptionnelle. D'abord, production d'une pièce intitulée «Mr. Barrow of New York», qui fera à coup sûr grand effet et attirera la foule. La partie «Variétés» sera tenue par Billy Van, un minstrel hors ligne, et les deux musicieus renommés, que l'on appelle Almont et Dupont, artistes à la fois sérieux et comiques.

Tulane.

Nos lecteurs savent que la semaine, au Tulane, avait commencé par «The New Dominion», puis qu'elle a continué par «Southern Gen-tleman». A partir d'hier la troupe en entrain revenue à la pièce, où M. Clement, à la fois auteur et acteur, déploie de si brillantes qualités, dans le rôle du Baron Hohem-staufen, ou il s'est incarné. Cette excellente pièce, à la fois dramatique et poétique, sera jouée jusqu'à la fin de la semaine, à la grande joie des habitués du Tulane.

Théâtre de l'Opéra Français.

Nous avons assisté, hier, à une excellente représentation de «Gala-thée». M. Darnaud y chantait le rôle si important, si bien écrit de Pygmalion. Quelle belle basse chanteuse ! Impossible d'être mieux donné que lui et il fait un usage très intelligent des dons qu'il a reçus de la nature. Mlle Pouget nous a donné une très jolie Galathée. Le personnage a été bien compris et justement rendu d'un bout à l'autre. Mais l'événement de la soirée était l'interprétation de «Cavaliere Rusticano» avec M. Gibert, le créateur du rôle principal à Paris ; M. Gaidan, dans celui d'Alfred et Mmes Dalzen, Savine et Freusset, dans ceux de Santuzza, Lola et Lucia. Le succès a été complet. Il y a la pour l'Opéra une série de représentations suivies et fructueuses.

Demain, samedi, à la demande générale, «Tannhauser». Dimanche, en matinée, représentation de gala : «Faust» avec grand spectacle, ballet et surtout distribution de jouets aux enfants présents.

Le soir, «Miss Helyett», l'opérette qui a obtenu tant de succès, ici, il y a deux ans.

Théâtre Crescent.

Les Minstrels de Georgie—une réunion de deux troupes de premier ordre, dont chacune, en particulier, obtient déjà tant de succès et fait d'aussi belles salles—attireront la foule, cette semaine, au Crescent.

Chaque soir, chaque matinée, le théâtre, du rez-de-chaussée au centre regorge de spectateurs, et il en sera ainsi jusqu'à samedi inclusivement.

MOTS POUR RIRE.

Un fétard précoce ment blâmé aime à répéter qu'il a épuisé la coupe des plaisirs : « Erreur, mon cher, lui a dit un vieil ami. Ce n'est pas la coupe qui est vide, c'est vous qui n'avez plus soi.

On complimente Château-Buzard qui vient de jouer la comédie en amateur. — Vous avez été d'un naturel parfait. — Je me suis donné assez de mal pour cela.

Brr!

Et Brisefere se contraignait à faire un geste d'étonnement. Il dut convenir que la « jeune personne en question » faisait preuve, en effet, d'un rare courage.

Comme il avait en raison de ne point parler à la famille Andréolle de l'incident du rendez-vous !... Dans cette fatale affaire rien ne devait réussir, et c'était folie, en vérité, de continuer la lutte.

Le soir, à l'interrogation continue que lui posa M. Andréolle, Brisefere répondit seulement : — Rien de nouveau, mon colonel !

L'ASSASSINAT DU QUAI FOIRE-LE-ROY DEVANT LA COUR D'ASSISES.

« Nos apprenons, au moment de mettre sous presse, que la chambre des mises en accusation, adoptant les conclusions du procureur général, vient de rendre un arrêt renvoyant le lieutenant Perrière devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire.

L'accusé — c'est maintenant sous cette qualification que

avec le procureur de la République. Ne s'étaient-ils pas abusés, malgré leur ferme désir d'arriver à la vérité ? Avaient-ils négligé, comme cela arrive trop souvent, par une sorte d'aveuglement inexplicable, quelque point capital ? Dans une semblable affaire, le procureur général n'était pas homme à excuser un erreur, un oubli de ses subordonnés.

L'arrêt de renvoi devant la cour d'assises vint les rassurer. Ils avaient pensé juste, puisqu'ils avaient pensé juste, puisqu'ils avaient pensé juste, puisqu'ils avaient pensé juste.

Le juge d'instruction avait laissé passer une courte lettre de Roland, disant qu'il ne cherchait plus à combattre les témoignages élevés contre lui, et qu'il attendait seulement avec impatience sa comparution devant le jury.

On se préoccupa de lui trouver un défenseur. Mme Perrière se rappela avoir souvent entendu son fils parler, en termes loquaces, d'un de ses camarades de lycée, Georges Saint-Gal, plus âgé que lui de quelques années, et avocat à la cour d'appel de Paris.

On prit des renseignements. M. Saint-Gal fut représenté comme l'un des jeunes avocats les plus en vue du barreau de Paris. Il avait à peine dépassé trente ans, et plusieurs vibrantes plaidoiries d'assise s'avaient rendu presque célèbre. Parmi la cohue barbare des

colours du Palais, sa fine silhouette évoluait déjà au milieu d'un de ces groupes de satellites qui entourent toute renommée naissante : quelques amis, d'abord, de flatteurs, et encore plus d'envieux.

Pascal fit le voyage de Paris pour exposer au jeune avocat les espoirs et les craintes de la famille Andréolle. Dès les premiers mots, Me Saint-Gal voulut se résumer : « Si je croyais pouvoir être utile à mon ami Perrière, vous pouvez être assuré, monsieur, que j'accepterais sans hésiter la tâche que vous me proposez. Mais je me trouve encore bien peu aguerri ; je sens mes épaules bien faibles pour un si lourd fardeau. Je craindrais que l'intérêt même que je porte à ce pauvre Roland ne me paralytât. J'apprendrais trop de ne pas réussir pour posséder tout mon sang froid... Je vous remercie, monsieur, je remercie profondément toute la famille de m'avoir pensé à moi en cette douloureuse circonstance ; mais, dans l'intérêt de votre cher prisonnier, croyez-moi, monsieur, il sera prudent de solliciter le concours d'un de nos maîtres les plus expérimentés.

Pascal insista. Le jeune avocat promit enfin de se rendre à Tours. Il ne pouvait accepter de plaider l'affaire, mais il donnerait peut-être quel-

que utile conseil. Le surlendemain en effet il se présenta à la Villa des Roses. On lui annonça, dès son arrivée, que l'arrêt de renvoi était rendu, et que M. Chazotte avait enfin accordé la permission de visiter Roland.

Toute la famille réunie se rendit à la prison. Il faisait un temps magnifique, l'atmosphère chaude et lumineuse était pleine de chants joyeux. Le colonel Andréolle et Pascal marchaient en avant, et mettaient Me Saint-Gal au courant des péripéties du procès. L'avocat écoutait avec une attention recueillie, interrompant parfois, d'une brève question, le récit circonstancié qu'on lui exposait.

Mme Perrière, Geneviève et Marthe venaient ensuite, graves dans leurs vêtements noirs. Elles ne parlaient pas. Geneviève qui traversait la ville pour la première fois depuis l'arrestation de Boland, sentait passer sur elle les regards curieux des passants. On savait qu'elle était la fiancée de l'officier accusé du meurtre de Mme Langlade ; on se la montrait en chuchotant. La jeune fille, avec une volonté de fer, refoulait toutes ses angoisses, et, pour qu'on ne pût pas supposer qu'elle doutait de l'issue du procès, s'efforçait de sourire... Mme Perrière, près d'elle, l'observait. Les deux femmes, rem-

plies du même amour, vivaient si bien de la même vie, qu'elles se comprénaient sans se dire un mot. Et la mère, devant tant de dévouement sublime et silencieux, sentait déborder dans son cœur une admiration grandissante pour la fiancée.

Après les colonnades du Palais de Justice, les grilles de la prison appurent enfin. La famille traversa la cour et gravit le perron.

Le directeur fut aussitôt prévenu. Ancien capitaine retraité, il vint lui-même au devant du colonel Andréolle, et mit son salon à la disposition des visiteurs.

Un gardien accourut bientôt prévenir que l'accusé attendait dans un cabinet voisin. Le directeur, par une délicate attention vis-à-vis du colonel, et sous sa propre responsabilité, avait voulu épargner aux amis de Roland l'horreur du parloir ordinaire, avec ses murs nus et ses massives ferrures.

Geneviève désira que Mme Perrière fût d'abord introduite seule auprès de son fils.

« Continuez. »

« Nécessairement de Mme Winslow. Ce garçon a été un usage pendant plus de cinquante ans par des millions de mères pour leurs enfants en dentition avec un succès fabuleux. M. GAILLARD ENFANT AMOULIERS. ENFANTS EN DENTITION. LE COLLEGE DES DOULEURS. GURBIT LE COLLEGE. C'est le meilleur remède pour la diarrhée. En vente chez tous les pharmaciens dans le monde entier. Réviser de demander le seul casement de Winslow. »